

Pleudihen

Village



21/05/2021 n°2091

LA CHASSE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ ?

...Pour les défenseurs de la chasse, c'est une évidence tandis que pour ses opposants, c'est une ineptie. Les deux parties apparaissent difficilement conciliables. Pourtant, la chasse est une réalité de nos territoires ruraux et la cohabitation avec cette pratique, légale et reconnue d'utilité publique, apparaît inévitable dans des communes comme la nôtre.

Au fil du temps, j'ai pu observer ce qu'est la chasse et comprendre que ce que je croyais être une finalité ne l'était pas toujours. Depuis quelques années, en tant que maire, je peux juger réellement de son importance au niveau local. L'appréhension émotionnelle que j'avais initialement a cédé la place à un avis rationnel que je tiens à vous partager. Aujourd'hui, sans pour autant en admirer la pratique, j'apprécie les chasseurs qui nous rendent service. Je suis convaincu de la nécessité de leur présence et même inquiet du réel danger de ne plus disposer d'une société de chasse locale.

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les Sociétés de Chasse communales ont été reconnues d'utilité publique. Régulièrement, elles se voient confier par l'Etat des missions d'intérêt public comme la limitation des espèces invasives. C'est le cas chez nous, notamment pour limiter la prolifération des sangliers qui génèrent d'importants dégâts pour les agriculteurs comme pour les particuliers et espaces publics. Au quotidien, ils font peser de vrais risques routiers (plusieurs accidents sur notre commune auraient pu avoir de graves conséquences...) et sanitaires (peste porcine). Il faut savoir que tous les dégâts occasionnés par cette faune « non maîtrisée » sont indemnisés par les Fédérations départementales des chasseurs. A titre indicatif, pour 2020, le montant des indemnisations s'élève à 77 millions d'euros sur l'ensemble du territoire national.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) rappellent régulièrement la nécessité de maîtriser les espèces exotiques envahissantes qui constituent des menaces pour les écosystèmes en exerçant une pression sur les espèces locales. A Pleudihen, c'est le cas des ragondins que les chasseurs régulent par piégeage. Ce moyen de limitation sélectif est également utilisé pour les espèces d'oiseaux invasives. Il consiste à disposer des cages pièges aux endroits de la commune où les populations de ces oiseaux sont les plus nombreuses. Dernièrement, ils sont intervenus pour piéger des corneilles noires qui prolifèrent au détriment d'autres espèces (destruction des nids) et nuisent gravement à l'activité agricole. Pour ces piégeages, la société dispose de cages fournies par la FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

J'ai été avisé par M. André Denoual, Président de la Société de Chasse, que plusieurs de ces cages avaient été saccagées. Ces comportements sont totalement illégaux, inacceptables et répréhensibles. Les contrevenants s'exposent à des poursuites pour des actions qui s'avèrent être contre-productives si le sujet est de préserver la biodiversité. En effet, laisser proliférer certaines espèces invasives revient clairement à fragiliser davantage un écosystème déjà perturbé.

J'en appelle à la responsabilité et au civisme. Nous pouvons tous avoir un point de vue sur la chasse, cette appréciation de la pratique nous regarde personnellement. Pour autant, et sans l'exonérer de certains abus, nous devons aussi avoir une vision rationnelle de son importance. Notre Société de Chasse, son président et ses membres agissent régulièrement dans l'intérêt de notre commune et pour la sécurité de ses habitants. Je les en remercie en tant que maire. A défaut de tous apprécier leur démarche, respectons leur action qui nous rend des services que peu de personnes voudraient accomplir à leur place.

Le Maire, David BOIXIERE

CURIEUX DE NATURE

Lundi 24 mai 14h-16h
Balade découverte à la Ville Ger
(voir au verso)

CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h00	
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

EXPOSITION jusqu'au 5 juin
L'école Notre-Dame s'expose,
au fil de l'an.



Venez découvrir les travaux des élèves de l'école. A travers des thèmes aussi variés que le jardin, le loup et les 7 chevreaux, Harry Potter ou une rencontre avec Delphine Jacquot, ils vous emmènent à la découverte de leurs réalisations au fil de l'an...



MARCHÉ tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers...

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :

112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎09.84.45.25.37

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »

☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance

☎02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : **mardi 25/05**

Dans le bourg : **tous les mardis.**





A vos agendas Lundi 24 MAI à 10h45

sur France 3 Bretagne
Sébastien BOUCHER,

responsable de nos services techniques,
sera sur le plateau de l'émission
ENSEMBLE C'EST MIEUX
pour parler du jardinage au naturel

(Émission qui devait initialement être diffusée le 5 avril)

RECHERCHE DOCUMENTS HISTORIQUES

Le conseil municipal souhaite réaliser des totems historiques pour les sites de la **Grotte du VAL HERVELIN**, inaugurée le 30 Mai 1949, ainsi que de la **Stèle de COET-CANTEL** en hommage aux aviateurs disparus lors du crash du 11 Juin 1946.

Nous recherchons des photos ou documents (témoignages, coupures de presse...) sur ces 2 événements marquants de notre commune. Merci de les déposer en mairie ou contacter le 02 96 83 20 20, nous ferons une copie de vos documents que nous vous restituerons.



Les rendez-vous de la mission locale

Un projet en tête ?
Avec le Pass'Engagement !

16-25 ANS

Vous êtes âgés entre 18 et 25 ans, vous avez un projet personnel ou professionnel, bénéficiez d'une bourse pour le financer en contrepartie d'un engagement dans une association costarmoricaine !
Candidature avant le 1^{er} juin 2021

Infos et inscription : MDD de Dinan, 2 place René Pleven, 22100 Dinan. Tél : 02 96 80 00 80

Site internet <https://cotesdarmor.fr/vos-services/beneficier-du-pass-engagement>

RENTREE SEPTEMBRE 2021 - Inscriptions

ECOLE « ENTRE TERRE ET MER ».

Alexandra Bourret : 02.96.83.21.29 ou par mail :
ecole.0221556x@ac-rennes.fr

ECOLE NOTRE-DAME

Anne-Cécile Québric : 09.61.46.52.08 ou 02.96.83.35.43.
eco22.nd.pleudihen@enseignement-catholique.bzh
<https://ecolenotredame.toutemonecole.fr/>

ASSOCIATION « Demain ça commence aujourd'hui »

Quelles solutions pour
les déchets ménagers non recyclables ?

Tous les déchets ménagers ne sont pas recyclables. Certains ne présentent pas de possibilités de valorisation ou de traitement. Ils ne peuvent pas être mis dans les conteneurs de tri (sac jaune, colonne à verre ou à papier), ni apportés à la déchèterie. Ils sont collectés dans les poubelles d'ordures ménagères classiques et seront alors enfouis ou incinérés.

En voici la liste exhaustive. Pour une grande majorité de ces déchets, une solution existe en amont pour les éviter :

- * Boîte à camembert (bois) : feu de cheminée
- * Rasoir jetable : rasoir de sûreté réutilisable
- * Gobelet en plastique : gourde, verre
- * Stylo : stylo avec recharge ou cartouche d'encre
- * Papier absorbant : papier absorbant en tissu réutilisable
- * Papier alimentaire : bee wraps (tissus recouvert de cire d'abeille), charlotte en tissus
- * Papier cadeau brillant/plastifié : papier kraft, emballages en tissus réutilisables
- * Coton-tige : oriculi, coton-tige en silicone réutilisable
- * Couche-culotte : couches lavables
- * Lingette : produit nettoyant et une éponge
- * Mouchoir : mouchoir en tissus
- * Tube de dentifrice : dentifrice solide
- * Protection féminine : protections en tissus
- * Litière de chat : litière biodégradable compostable.

Ne restent sans solution de substitution que les 3 produits suivants : carton et sacs en papier souillés, vaisselle cassée et polystyrène.

CURIEUX DE NATURE DU 22 MAI AU 6 JUIN 2021

Ces quelques jours d'animations sont dédiés à la promotion du développement durable et de la nature. L'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de notre environnement. Ouvert au grand public et gratuit, nous vous invitons à y participer ! Du 22 mai au 6 juin, 12 balades « découverte de la nature » sont organisées pour découvrir la faune et la flore de notre territoire.

Lundi 24 mai, de 14h à 16h,
balade découverte sur le Polder de la Ville Ger à Pleudihen-sur-Rance,
animée par Gaël Le Chapt, naturaliste.

Rendez-vous à 14h au parking de la plage de la Ville Ger.

Jeudi 27 mai, une visio-conférence sur les couches lavables est programmée de 18h à 20h afin de découvrir leurs intérêts (économique, réductions des déchets, santé...). Sur inscription.

Samedi 29 mai, de 13h à 19h, un labyrinthe éphémère sera tracé, par Bastien Aillet, sur la plage de Pen Guen à Saint-Cast-Le-Guildo. Cette activité ludique et de plein air permettra d'aborder les questions sur la biodiversité et les micros déchets.

Lundi 31 mai, une distribution de compost est organisée à la déchèterie de Matignon de 10h à 12h et de 14h à 16h et le mardi 1^{er} juin à la déchèterie d'Evran. Le compost sera distribué en vrac, apportez vos contenants (sacs, seaux, remorques...). La quantité est limitée à 50L/personne (25kg). Des conseils sur l'utilisation du compost vous seront apportés. Tout dépôt de déchets est interdit ce jour-là.

Retrouvez l'ensemble du programme sur www.dinan-agglomeration.fr
Merci de respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières en vigueur.

